

DU HOLSTEIN À LA TRANSYLVANIE :
FRONTIÈRES, MARCHES ET LIMITES
DANS LES *ANNALES DE L'EMPIRE*

Gérard Laudin

Université Paris-Sorbonne

Les États-nations modernes ont mis longtemps à se constituer et à se délimiter par des frontières clairement définies, sinon incontestées. Plus que tout autre, le Saint-Empire demeure longtemps une entité spatiale et politique aux contours incertains. Les raisons en sont en partie les mêmes qu'ailleurs : des traités ont créé des espaces limitrophes revendiqués par plusieurs souverains ou seigneurs. Il en est ainsi pour les limites ouest de l'Empire, en raison de la tripartition de l'empire carolingien en 843, mais aussi pour les limites sud, puisque l'espace lombard avait été soumis par Charlemagne. Les Danois, incorporés à l'Empire sous Othon¹, s'en affranchissent progressivement ; quand, en 1330, le roi de Danemark, déposé par les états de son pays, a recours à l'arbitrage de l'empereur et des ducs de Saxe de Mecklembourg et de Poméranie pour trancher le différend qui l'oppose à ses sujets, Voltaire peut écrire en 1753-1754 dans les *Annales de l'Empire* [AE] que « c'était faire revivre les droits éteints de l'Empire sur le Danemark » (chap. « Louis V »²). L'Empire fut exposé aussi à des invasions : Voltaire mentionne avec précision les incursions des Huns (AE, de 787 à 1241), qu'il dit à partir de 901-907 mêlés avec des Hongrois³ ; à partir de la fin du Moyen Âge, les Habsbourg et les Ottomans se disputeront des territoires à l'est et au sud-est dans les régions danubiennes et balkaniques. Toutefois, c'est au nord et surtout au nord-est que la situation est la plus confuse. C'est dans ces régions les plus tardivement christianisées, et donc tardivement intégrées à l'espace occidental (les Saxons ne le sont que par

91

REVUE VOLTAIRE N° 12 • PUPS • 2012

¹ *Essai sur les mœurs*, chap. 34, OCV, t. 22 (2009), p. 478.

² Il n'existe aujourd'hui qu'une édition accessible des *Annales de l'Empire*, au volume 13 de l'édition Moland. L'édition critique des *Œuvres complètes* est en préparation. Sauf mention contraire, toutes nos citations renvoient à cette œuvre, avec indication du chapitre et de l'année, ce qui permet un repérage plus commode que l'indication de page, tant dans Moland que dans l'édition des *Œuvres complètes* à venir.

³ Sur les confusions, courantes vers 1750, entre les Huns, les Hongrois et les Avars, voir Joseph de Guignes, *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols, et des autres Tartares occidentaux*, &c., Paris, Desaint et Saillant, 1756-1758, 4 t. en 5 vol., t. I, p. xii et 324.

Charlemagne, les Danois plus d'un siècle après eux, et les Teutoniques conquièrent encore au début du XIV^e siècle certains peuples baltes idolâtres⁴), que la spécificité du fait impérial apparaît avec le plus de netteté : de même que l'espace impérial, qui englobe des territoires italophones et francophones, ne coïncide pas avec l'espace germanique, l'espace germanique s'étend au-delà de l'espace impérial⁵. Jusqu'à sa fin, l'Empire demeure un espace réunissant sous l'autorité d'un empereur des princes possédant eux-mêmes des territoires à l'extérieur de l'Empire. Un exemple particulièrement frappant en est le royaume de Hongrie, qui élit en octobre 1526 comme souverain le frère de Charles Quint. Devenu possession héréditaire des Habsbourg en 1546, il le demeurera jusqu'en 1918, mais ne sera jamais territoire impérial. La « Prusse », c'est-à-dire le territoire autour de Königsberg (ce qu'on appellera plus tard Prusse orientale), qu'Albert de Brandebourg, devenu Grand Maître de l'Ordre, transforma en 1525 en domaine héréditaire après s'être lui-même converti au protestantisme, sera une province de ce qu'on appelle au XVIII^e siècle « Brandebourg-Prusse », mais ne fera jamais non plus juridiquement partie de l'Empire.

De surcroît, c'est dans cet espace du Nord et du Nord-Est baltique, où les populations sont d'une grande diversité, essentiellement slaves et baltes, que se forment au XII^e siècle deux entités très puissamment organisées et fort influentes, dont l'apparition est quasi synchrone tout comme le sera leur dilution progressive dans la « normalité » de l'Empire : en premier lieu la Hanse, qui n'est en rien un « État » au sens moderne du terme, mais se montre capable de conduire des guerres victorieuses contre des souverains de la région, en particulier contre le roi de Danemark ; en second lieu le territoire conquis sur les Baltes et les Slaves par les chevaliers de l'Ordre teutonique.

Les marges orientales de l'Empire reflètent ainsi longtemps ce qui fait la différence entre les anciennes limites territoriales, les marches médiévales, consubstantielles du système des fiefs, et nos actuelles « frontières » entre les États. Ce n'est ainsi pas un hasard si le mot qui désigne aujourd'hui en allemand la frontière (*Grenze*) apparaît au XIII^e siècle, d'abord en concurrence avec *gernerke* (*Mark*, traduction de *termini*, donc *marche*), sur l'espace des chevaliers Teutoniques, avant de se répandre au XIV^e siècle dans le contexte de

4 Johann Heiss von Kogenheim, *Histoire de l'Empire* (1684), cité d'après la réédition complétée de 1731 (8 t. en 10 vol., Paris, Compagnie des libraires). Ici, livre VI, chap. 5 « Grand Maître de l'Ordre teutonique », t. V, p. 64. Repris par Voltaire dans *AE*, chap. « Interrègne de quatorze mois », année 1313.

5 Voir Marie-Louise Pelus Kaplan, « L'espace hanséatique au début de l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècles) : entre Europe et Saint-Empire », dans Christine Lebeau (dir.), *L'Espace du Saint-Empire, du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004, p. 67-84 (ici p. 67).

la Bohême et de la Silésie. L'usage de ce vocable d'origine slave, *grenitze*, est d'abord limité aux zones de contact entre le monde slave et l'Empire⁶. Ce mot que Luther affectionnait, comme le notent les grands lexicologues que sont les frères Grimm, devient fréquent et commun dans l'espace germanophone au xv^e siècle. Et c'est aussi aux xv^e-xvi^e siècles que s'amorce vraiment, mais sans s'achever tout à fait, le processus de « nationalisation » de l'Empire qui va devenir progressivement la « monarchie allemande ». C'est d'ailleurs à cette époque que « *deutscher Nation* » est ajouté au nom médiéval de « *Heiliges Römisches Reich* » et que l'idée de « limites » émerge chez certains géographes du xv^e siècle : moment fort dans une mutation qui conduit d'une idée impériale essentiellement fondée sur la symbolique (la fonction impériale *vs* la papauté) à la conception d'un État-nation qui ne s'accomplira vraiment qu'au xix^e siècle, après la fin de l'Empire⁷. De la conception médiévale, fondée sur la métaphorique du corps, il demeure au xviii^e siècle l'usage de l'expression de « Corps Germanique », qui est avec « Empire » et « Empire d'Allemagne » le terme le plus fréquent pour désigner cet espace.

On se demandera comment Voltaire, dans les *Annales de l'Empire*, « pense » ce rapport entre l'Empire et ses voisins sur l'arc allant de la région du Holstein, aux confins actuels de l'Allemagne et du Danemark, à la Transylvanie.

On notera d'abord l'usage des mots *limites*, *frontières* et *marches* chez Voltaire. Le terme de *limite* est le moins fréquent : il apparaît une première fois à propos de Nicéphore, empereur d'Orient successeur d'Irène, qui reconnaît Charlemagne pour empereur « sans convenir expressément des limites des deux empires »⁸. Le terme se retrouve beaucoup plus tard dans un contexte voisin : en 1562, les deux empires, celui d'Allemagne et celui de Soliman, signent une paix « par laquelle les limites de la Hongrie autrichienne et de la Hongrie ottomane étaient réglées » (*AE*, chap. « Ferdinand I^{er} ») ; en 1614, l'empereur peut craindre que Presbourg ou Vienne ne marque « les limites des deux empires », celui de sultan et celui d'Allemagne (chap. « Mathias »). Sinon, il est question une fois, à propos du testament de Charlemagne, des « limites des royaumes » entre ses descendants (chap. « Charlemagne », année 805). Dans un autre contexte, le terme apparaît pour exprimer précisément l'absence de limite claire entre des

6 Voir René-Marc Pille, « À propos du terme de *Grenze*. Quelques remarques lexicales et historiques », dans Daniel Azuélos et Éric Leroy du Cardonnoy (dir.), *Seuil(s), limite(s) et marge(s)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 7-17 (ici p. 11).

7 La bibliographie sur ces sujets est considérable. On mentionnera, en français, les synthèses que constituent les travaux de Francis Rapp, en particulier *Le Saint-Empire romain germanique d'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, et de Jean Schillinger, *Le Saint-Empire*, Paris, Ellipses, 2003, ainsi que, sur la question des limites, Ch. Lebeau (dir.), *L'Espace du Saint-Empire, du Moyen Âge à l'époque moderne*, *op. cit.*

8 *AE*, chap. « Charlemagne », année 802.

territoires : « Les Danois s'emparent de la Vandalie ; c'est une partie de la Prusse et de la Poméranie. Il est difficile d'en marquer les limites. Y en avait-il alors dans ces pays barbares ? Le Holstein, annexé au Danemark, ne reconnaît plus alors l'empire » (chap. « Philippe I^{er} », année 1203).

94 Si, dans plusieurs contextes, *limites* entretient une certaine affinité avec l'idée d'espace d'influence d'un empire, *frontière* apparaît dans des contextes guerriers et *marches* dans le sens tout à fait habituel de zones limitrophes ou de confins (Voltaire indique, pour l'année 785, que Charlemagne « établit des marquis, c'est-à-dire, des commandants de milices sur les frontières de ses royaumes »). Les guerres contre les Bavaois et les Saxons, rapportées dans le chapitre sur Charlemagne, puis contre les Danois au x^e siècle permettent de mieux comprendre ce que signifie pour Voltaire l'incorporation d'une région dans l'Empire. Un premier type de conquête est la soumission des Bavaois de Tassilon⁹ et des Lombards¹⁰, peuples déjà christianisés, par les Francs, luttes entre souverains dont le différentiel de puissance se révèle à cette occasion. Leur incorporation dans le futur empire carolingien sera définitive (Bavaois) ou durable (Lombards). Le cas des Danois, mentionnés par Voltaire pour la première fois en 784, alliés des Saxons, est différent : Charlemagne ne parvient ni à les convertir, ni à les soumettre¹¹. En 873, ils continuent avec les Moraves et les Huns d'« inquiéter la Germanie ». Au x^e siècle, ils seront incorporés à l'empire d'Othon, tout comme la Bohême. Mais ils ne tardent pas à commencer à s'affranchir de la tutelle impériale et à s'étendre sur d'autres espaces : en 1170, ils prennent Stettin, et en 1187, la Poméranie, « qui avait appartenu aux Polonais », est « subjuguée par Canut, roi de Danemark, et devient vassale des Danois. Sleswick, auparavant relevant de l'Empire, devient un duché du Danemark. Ainsi ce royaume, qui auparavant relevait lui-même de l'Allemagne, lui ôte tout d'un coup deux provinces » (chap. « Frédéric I^{er} », année 1187). Par la suite, leur pouvoir s'étend, « les Danois s'emparent de la Vandalie », qui est « une partie de la Prusse et de la Poméranie », et, pour finir, « de Hambourg à Dantzick, et de Dantzick à Revel, tout reconnaissait Valdemar », roi de Danemark (chap. « Frédéric II », année 1125). Ce royaume, qui fut d'abord celui d'un petit peuple normand, christianisé par l'Empire et soumis à lui, devient bientôt capable d'entrer en concurrence avec l'Empire dans l'espace de la Baltique, de Hambourg à Reval (Tallinn), tout comme le sera la Suède après la guerre de Trente Ans.

9 *Essai sur les mœurs*, chap. 16 et 33, *OCV*, t. 22, p. 270 et 472-473.

10 Voir *Essai sur les mœurs*, *OCV*, t. 22, *passim*.

11 Voir *AE*, chap. « Charlemagne », années 807-808-809 : « Traités avec les Danois. Lois pour les Saxons ».

Les Saxons, qui, à la fin du VIII^e siècle, lient leur destin à celui des Danois, païens comme eux (ce que les Bavarois n'étaient plus), offrent l'exemple d'une conquête acharnée et difficile qui conduisit à une incorporation durable, et même si solide que c'est un Saxon, Henri l'Oiseleur, qui sera élu au trône impérial en 920, après avoir été, dès la fin du IX^e siècle, tantôt alliés, tantôt adversaires du détenteur du pouvoir, comme il sied dans les systèmes féodaux. Voltaire ne dit toutefois pas explicitement que cette élection, à forte valeur symbolique, marque l'intégration définitive de ce peuple extérieur encore au VIII^e siècle au futur « Empire d'Occident ».

La première mention d'une bataille contre les Saxons est portée pour l'année 744. En 751, il est précisé que « Pépin veut subjuguier les peuples nommés alors *Saxons*, qui s'étendaient depuis les environs du Mein jusqu'à la Chersonèse cimbrique, et qui avaient conquis l'Angleterre ». Sont évoquées ensuite les guerres qui opposèrent Charles, le futur Charlemagne, à Vitikind (*i.e.* Witukind le Grand), en qui tous les historiens voient un adversaire digne de lui. Voltaire souligne la brutalité avec laquelle Charles combat le peuple saxon, ne dédaignant pas d'égorger les habitants, et il le compare à Sylla et les massacres qu'il perpète, à la Saint-Barthélemy (année 779).

Voltaire qualifie Vitikind de « plus grand défenseur de la liberté germanique après Hermann que nous nommons Arminius » (chap. « Charlemagne », année 772). Le combat des Saxons, « qu'on appelle révolte », est en fait un combat « pour leur liberté »¹². En 779, ils « reprennent les armes avec une fureur désespérée » pour sauver leur liberté. Charlemagne finira par leur donner des lois. Voltaire revient à plusieurs reprises sur ce point, qu'il mentionne pour les années 777, 788, puis 807-808-809. On retrouve cette même expression à propos de l'incorporation du royaume de Danemark dans l'Empire d'Othon : « Ces Danois [...] reçurent des lois d'Othon »¹³. Pour l'année 756, Voltaire écrivait que « les guerres de ces peuples [Frisons, Bavarois, Saxons] contre les Francs, n'étaient guère que des incursions de barbares, qui venaient tour à tour enlever les troupeaux, et ravager des moissons. Point de place forte, point de politique, point de dessein formé ; cette partie du monde était encore sauvage » (chap. « Charlemagne »). Leur donner des lois, c'est les faire entrer dans l'espace de la civilisation, mais aussi mettre fin aux « libertés » – grand thème de l'historiographie française du XVIII^e siècle¹⁴ – pour lesquelles ils ont combattu. La loi est vue à la fois comme un instrument de civilisation et d'asservissement,

¹² *AE*, année 775. Dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire se montre plus précis : c'est Charlemagne qui « traite de révolte cet effort courageux de liberté » (chap. 15, *OCV*, t. 22, p. 262).

¹³ *Essai sur les mœurs*, chap. 34, *OCV*, t. 22, p. 478.

¹⁴ Voir sur ce point notre article « Voltaire historien du Saint-Empire : éléments pour une lecture croisée des *Annales de l'Empire* et de l'*Essai sur les mœurs* », ici même, ci-dessus, p. 55-66.

qui lui-même participe à une récurrence historique sans lien avec le droit et dont ils furent eux-mêmes ailleurs les artisans : « Quel droit les Francs avaient-ils sur eux ? Le même droit que ces Saxons avaient eu sur l'Angleterre »¹⁵.

La force peut certes créer des conditions favorables au développement d'une civilisation, mais, à l'inverse du combat pour la liberté, elle ne fonde jamais pour Voltaire de légitimité. L'importance accordée par Voltaire à la liberté perce bien plus loin dans une brève allusion nouvelle aux Saxons, en relation avec les Frisons, peuple aux confins de l'Empire et du Danemark, eux aussi défenseurs de leur liberté : Maximilien veut lever une taxe sur les Frisons, « reste des anciens Saxons (du moins en partie) qui avaient combattu Charlemagne », « peuple pauvre et amoureux de sa liberté », trop pauvre pour payer (chap. « Maximilien », année 1497).

96 Si l'on considère le nombre de passages ou de pages, tant dans l'*Essai sur les mœurs* que dans les *Annales de l'Empire*, évoquant le Saint-Empire dans ses relations avec des territoires étrangers, l'Empire tel que le pense Voltaire apparaît comme ancré dans un rapport avec la France, avec des contacts très réguliers avec le Sud (la péninsule Italienne), plus sporadiques avec le Nord (Danemark, Suède), et bien sûr aussi avec les Ottomans. Néanmoins, les passages concernant des peuples de l'Est sont relativement nombreux. Toutefois, le mode annalistique retenu ne met pas ces passages en valeur, il disperse l'information les concernant que Voltaire tire, pour l'essentiel, du père Joseph Barre¹⁶.

Certains noms de peuples n'apparaissent quasi jamais : la Courlande n'est l'objet que d'une courte allusion ; les Russes (et Moscovites), mentionnés un tout petit nombre de fois au XI^e siècle, n'apparaissent guère qu'à partir du XVI^e ; la Lituanie est évoquée deux fois, en 1422, quand un prince lituanien devient roi de Bohême, et en 1430, quand l'empereur, qui veut créer roi le duc de Lituanie, et donc accroître son pouvoir au moins symbolique, se heurte à un refus des Polonais. Les occurrences concernant les Prusses ou Prussiens, les Livoniens et les Poméranien sont plus nombreuses, et toujours – ce qui est normal vu la perspective des *Annales* – dans des contextes en relation directe ou indirecte avec l'Empire¹⁷.

La première mention des Livoniens les associe aux Normands, à l'époque où « les Normands, c'est-à-dire, ce ramas de Norvégiens, de Suédois, de Danois,

¹⁵ *Essai sur les mœurs*, chap. 15, OCV, t. 22, p. 260.

¹⁶ L'*Histoire générale d'Allemagne* du P. Joseph Barre (1748) constitue, avec l'*Histoire de l'Empire* de Heiss, la principale source de Voltaire sur l'Empire.

¹⁷ Les mentions les plus nombreuses des Livoniens et, plus généralement, des peuples de cette région se trouvent dans l'*Histoire de Charles XII* et dans l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*.

de Poméraniens, de Livoniens, infestaient les côtes de l'Empire » (chap. « Louis le Débonnaire », année 833). Il sera plusieurs fois question d'eux et de Riga dans les développements sur la Hanse et les chevaliers Teutoniques. Puis il est dit, pour le *xvi^e* siècle, que la Livonie, qui « avait appartenu à l'Empire, en est détachée », car les « chevaliers de Livonie, branche des chevaliers teutoniques », n'étant pas en mesure de la protéger contre les Russes, la cédèrent au roi de Pologne qui fit Gothard Kettler vice-roi de la Livonie (chap. « Ferdinand I^{er} », année 1561). La Suède, le Danemark, la Pologne, la Russie s'étaient disputé la Livonie « que l'on regardait encore en Allemagne comme province de l'Empire » (chap. « Maximilien II », année 1570). convoitée par les Russes, la Livonie n'est toutefois pas un enjeu véritable pour l'Empire : en 1575, le tsar « offre d'appuyer le parti de Maximilien, espérant qu'il pourra regagner la Livonie » (chap. « Maximilien II »), et quand, en 1577, ils font irruption en Livonie, l'empereur ne bouge pas (chap. « Rodolphe II »).

Plus nombreuses sont les occurrences concernant les Prussiens (ou « Borussiens », précise Voltaire), des « barbares » qui « habitaient depuis peu des déserts entre la Pologne et la mer Baltique » et dont « on commence à entendre parler » en 1007 (chap. « Henri II »). Voltaire les décrit comme la proie de l'Ordre teutonique, qui se jettent sur « ces restes de Vandales qui vivaient dans la Prusse et aux environs » avec l'appui d'Ottocare, roi de Bohême (chap. « Conrad IV », années 1253-1254). En 1313, Voltaire mentionne que l'Ordre achète « la contrée de Prusse nommée Pomérelie, d'un margrave de Brandebourg qui la posséda » (chap. « Henri VI », année 1313), puis demeure « toujours une milice de conquérants vers la Prusse » (chap. « Louis V », année 1332), que l'Ordre gouverne si durement « que les peuples se donnent à la Pologne » (chap. « Frédéric III », année 1441). La Prusse sera finalement partagée en 1526 entre les Teutoniques et les Polonais (chap. « Charles Quint », année 1526), partage dont résulte, explique Voltaire, la distinction entre la Prusse ducale, tributaire du roi de Pologne, et la Prusse royale, qu'il met en relation avec des questions confessionnelles (chap. « Charles Quint », année 1530), sans être toutefois aussi précis sur ce point que Heiss¹⁸.

Les Poméraniens sont mentionnés, tout comme les Livoniens, pour la première fois en 833 parmi le « ramas » constituant les Normands (chap. « Henri II »). Voltaire souligne qu'ils font vraiment partie de ces peuples ballottés entre leurs voisins : « La Poméranie, qui après avoir appartenu aux Polonais, était vassale de l'Empire, et qui lui payait un léger tribut, est subjuguée par Canut, roi de Danemark, et devient vassale des Danois » (chap. « Frédéric I^{er} », année 1187).

¹⁸ Heiss, *Histoire de l'Empire*, *op. cit.*, livre VI, chap. 5, « Grand Maître de l'Ordre teutonique », p. 55-95 (ici p. 82).

En 1630, Gustave, roi de Suède, « aborde en Poméranie. Il prétendait déjà cette province en tout ou en partie pour le fruit de ses expéditions. Le dernier duc de Poméranie qui régnait alors, n'avait point d'enfants. [...] Gustave stipula qu'au cas de la mort du dernier duc, il garderait la Poméranie en séquestre jusqu'au remboursement des frais de guerre. Or séquestrer une province et l'usurper, c'est à peu près la même chose » (chap. « Ferdinand II »).

98 Les chevaliers Teutoniques, considérés aujourd'hui comme les maîtres d'une dictature théocratique, sont mentionnés pour la première fois dans les *Annales* à propos de l'année 1192 (chap. « Henri VI »). Voltaire précise qu'ils étaient initialement un ordre hospitalier, et « devenus une milice, comme celle des mameluks » (année 1410). Heiss écrit que leur Ordre commença à « se rendre considérable » à partir de 1210¹⁹. Voltaire mentionne pour 1225 qu'ils représentent une « nouvelle puissance » qu'on voit « s'établir insensiblement » et qui « conquiert des terres vers la mer Baltique » (chap. « Frédéric II ») : ils « se joignent à l'évêque de Riga en Livonie, et se rendent maîtres d'une partie des côtes de la mer Baltique » (chap. « Frédéric II », année 1225). Bientôt, ils s'agrandissent, font des conquêtes sur les idolâtres et sur les chrétiens des bords de la mer Baltique ; ils achètent d'un margrave de Brandebourg « la contrée de Prusse nommée Poméranie » (chap. « Henri VII », année 1313) et demeurent, nous l'avons vu, « une milice de conquérants vers la Prusse » en guerre contre les Polonais (chap. « Louis V », année 1332).

La bataille de Tannenberg, lourde défaite qu'ils subissent en 1410, n'est pas plus clairement signalée que chez Heiss comme une césure décisive, mais Voltaire tourne en ridicule les causes dont elle résulte : elle est un épisode dans « une guerre sanglante entre les chevaliers teutons, maîtres de la Prusse, et la Pologne, pour quelques bateaux de blé » (chap. « Robert », année 1410). Plus que cette bataille, c'est la terreur que les chevaliers inspirent et la dureté avec laquelle ils gouvernent la Prusse et la Poméranie qui leur seront fatales. Ils effraient tous leurs voisins : ils « étaient si redoutables, que [l'empereur] Sigismond se ligue secrètement avec la Pologne contre eux » (chap. « Sigismond », année 1411). À force de « combattre leurs sujets de la Poméranie et de la Prusse », ceux-ci « secouent leur joug » et « se donnent à la Pologne » (chap. « Frédéric III », année 1454). Sur ce point, Heiss est très nettement plus précis : en 1452, « les principales grandes villes de la Prusse, savoir Thorn, Elbingen, Königsberg, et Dantzich, avec quelqu'autres se mutinèrent contre le Grand Maître » pour « se mettre dans l'indépendance »²⁰. La Cour impériale, devant qui l'affaire

¹⁹ *Ibid.*, p. 57.

²⁰ *Ibid.*, p. 71.

est portée, tranche en faveur de l'Ordre. On voit se former ainsi une alliance de tous les seigneurs allemands contre les villes, puis, quand l'Ordre parvient à la paix avec les seigneurs voisins, ce sont les villes qui se révoltent et qui en viennent à bout.

Durant tout le xv^e siècle, les combats se poursuivent : les chevaliers se « rendent feudataires de la Pologne » en 1467, puis prennent Riga en Livonie (1478). Leur déclin définitif est lié à la conversion de leurs principaux chefs au luthéranisme, à l'imitation de l'Électeur de Saxe et du landgrave de Hesse : « un assez grand nombre de chevaliers teutons, destinés à défendre l'Église, l'abandonnent pour se marier et approprier à leurs familles les commanderies de l'Ordre » (chap. « Charles Quint », année 1526). Il en résulte un éclatement de l'Ordre, mais la puissance de son grand-maître lui permet de conserver un statut dans l'Empire :

On avait brûlé autrefois cinquante chevaliers du temple et aboli l'Ordre, parce qu'il n'était que riche. Celui-ci était puissant. Albert de Brandebourg, son grand-maître, partage la Prusse avec les Polonais, et reste souverain de la partie qu'on appelle Prusse ducale, en rendant hommage et payant tribut au roi de Pologne. (chap. « Charles Quint », année 1526)

Et quand, en 1530, la Diète le met au ban de l'Empire, il « n'en garde pas moins la Prusse » (*ibid.*).

La Hanse est un cas particulier de l'histoire des villes, qui retient à de nombreuses reprises l'attention de Voltaire (dès 920, chap. « Henri l'Oiseleur »), car il y voit un lieu de liberté en lutte contre les seigneurs. En revanche, à l'inverse de l'*Essai sur les mœurs*, il ne parle pas dans les *Annales* de Brême, de Hambourg et de Slesvig comme de sièges d'où était partie à la fin du premier millénaire l'évangélisation vers le Danemark et la Suède²¹. Hambourg est mentionné pour la première fois en 825, Lubeck en 1164. C'est en 1164 aussi (chap. « Frédéric I^{er} ») qu'on trouve une première allusion aux « villes anséatiques », Voltaire utilisant plus fréquemment cette expression que celle de Hanse :

Établissement de la société des villes anséatiques. Cette union avait commencé avec Hambourg et Lubeck, qui faisaient quelque négoce à l'exemple des villes maritimes de l'Italie. Elles se rendirent bientôt utiles et puissantes, en fournissant au moins le nécessaire au nord de l'Allemagne. Et lorsque Lubeck qui appartenait

²¹ *Essai sur les mœurs*, chap. 34, *OCV*, t. 22, p. 478, notes 5, 6 et 7. Dans les *Annales*, Voltaire affirme à propos de l'élection de Henri l'Oiseleur combien il lui paraît juste que les villes soient au rang des électeurs (année 920).

au fameux Henri le Lion, et qu'il fortifia, fut déclarée ville impériale par Frédéric Barberousse, et la première des villes maritimes ; lorsqu'elle eut le droit de battre monnaie, cette monnaie fut la meilleure de toutes, dans ces pays où l'on n'en avait frappé jusqu'alors qu'à un très bas titre. (chap. « Frédéric I^{er} », année 1164)

Cet exemple sera imité :

En Allemagne les villes de Francfort, Mayence, Cologne, Worms, Spire, s'associent pour leur commerce, et pour se défendre des seigneurs de châteaux qui étaient autant de brigands. Cette union des villes du Rhin est moins une imitation de la confédération des villes de Lombardie, que des premières villes anséatiques, Lubeck, Hambourg, Brunswick. (chap. « Conrad », années 1253-1254)

100 Et de surcroît la Hanse s'élargit, sans demeurer confinée dans l'espace impérial : « Bientôt la plupart des villes d'Allemagne et de Flandre entrent dans la Hanse », qui vise à s'organiser pour « la sûreté du commerce ». « Des commerçants font par cette alliance plus de bien à la société que n'en avaient fait tant d'empereurs et de papes » (chap. « Conrad », années 1253-1254). Bien vite, la puissance de la Hanse est telle qu'elle pèse lourd dans la vie internationale : « La ville de Lubeck seule est déjà si puissante, que dans une guerre intestine qui survint au Danemark, elle arme une flotte » (*ibid.*). Et Voltaire s'enflamme de voir les villes de la Hanse traiter d'égal à égal avec les seigneurs féodaux :

Des guerres s'étant élevées entre le Danemark d'un côté, et le duc de Mecklenbourg et les villes anséatiques de l'autre, tout finit à l'ordinaire par un traité. Plusieurs villes anséatiques traitent de couronne à couronne avec le Danemark dans la ville de Lubeck. C'est un beau moment de la liberté fondée sur une industrie respectable. Lubeck, Rostock, Stralsund, Hambourg, Vismar, Brême et quelques autres villes font une paix perpétuelle avec le « roi de Danemark, des Vandales, et des Goths, les princes, négociants et bourgeois de son pays » ; ce sont les termes du traité ; termes qui prouvent que le Danemark était libre, et que les villes anséatiques l'étaient davantage. (chap. « Charles IV », année 1361)

Cette puissance qui ne cesse d'augmenter, à l'inverse de celle des Teutoniques, ne crée pas seulement de la violence et du despotisme : elle cherche à apporter des réponses aux violences qu'engendre le monde féodal. C'est ainsi qu'au cours du XIII^e siècle, les villes développent des structures d'arbitrage et de justice (les consuls), qui sont un « fruit des malheurs du temps » (chap. « Conrad IV », années 1269-1272). Or, dans ces temps troublés, les seigneurs éprouvent le besoin de se doter d'institutions imitant celles de la Hanse : c'est à ce moment

que sont conclus les premiers « traités de confraternité héréditaire entre les maisons allemandes » et que les seigneurs se dotent à leur tour de structures juridictionnelles et d'arbitrage, les « Auftrègues »²². Les villes servent donc de modèle aux seigneurs eux-mêmes, et tant les villes que les seigneurs développent des institutions au moment (ou en raison) d'une absence de vrai pouvoir : « L'Allemagne restait toujours sans chef, mais voulait enfin en avoir un » (chap. « Conrad IV », années 1269-1272).

L'apport des villes à la civilisation constitue un symétrique positif des méfaits des Teutoniques :

Tandis que des villes commerçantes procurent ces avantages temporels, les chevaliers de l'Ordre teutonique veulent procurer celui du christianisme à ces restes de Vandales qui vivaient dans la Prusse et aux environs. (chap. « Conrad », années 1253-1254)

Voltaire ne peut que déplorer l'issue d'un nouveau conflit qui éclate en 1513 entre les villes et les princes : « Guerre entre le Danemark et les villes anséatiques, Lubeck, Dantzick, Vismar, Riga. En voilà plus d'un exemple ; on n'en verrait pas aujourd'hui. Les villes ont perdu, les princes ont gagné dans presque toute l'Europe, tant la vraie liberté est difficile à conserver » (chap. « Maximilien »). Néanmoins les grandes villes hanséatiques, et en particulier Lubeck qui fait figure de capitale de la Hanse, continuent d'avoir un incontestable poids diplomatique et de se comporter comme de puissantes républiques urbaines : à propos du règlement de la situation en Livonie, qui s'effectue entre la Suède, l'empereur et le Danemark, Voltaire précise : « La ville de Lubeck est comprise dans cette paix comme partie principale. Tous les privilèges de son commerce sont confirmés avec la Suède et le Danemark. Elle était encore puissante » (chap. « Maximilien II », année 1570).

Et au début du XVII^e siècle encore, les villes de Lubeck, Danzig, Cologne, Hambourg et Brême, obtiennent de la France le rétablissement de privilèges qu'elles prétendaient avoir eus ; quant à la ville de Brunswick, « soutenue par la hanse teutonique », elle parvient à l'emporter dans un conflit l'opposant au duc de Brunswick et demeure ainsi « longtemps encore libre et impériale » (chap. « Rodolphe II », années 1603 et 1605).

Dans les passages sur les villes hanséatiques et sur les Teutoniques, Voltaire suit Heiss, mais sans en reprendre certains détails qui auraient pourtant pu venir à l'appui de ses développements : il ne mentionne par exemple pas qu'attaqués en

²² AE, chap. « Conrad IV », années 1269-1272. Cette importante institution est mentionnée en particulier par Heiss, *Histoire de l'Empire, op. cit.*, livre V, chap. 9, « Des Tribunaux de Justice de l'Empire ».

Livonie par les « Russiens et autres peuples », les Teutoniques les refoulèrent en 1330 jusqu'à Riga, dont les habitants s'étaient révoltés. Ils en firent « abattre les fortifications, privant en plus les habitants de leurs privilèges », qu'on leur rendit toutefois bientôt²³. Et Voltaire ne mentionne pas non plus qu'en 1452, « les principales grandes villes de la Prusse, savoir Thorn, Elbingen, Königsberg, et Dantzich, avec quelqu'autres se mutinèrent contre le Grand Maître » pour « se mettre dans l'indépendance » ; l'Ordre ne put en venir à bout, malgré l'appui des légats du pape, du duc de Saxe et du marquis de Brandebourg. Et pour parfaire l'impression que les structures féodales sont aux côtés des chevaliers contre les villes, Heiss précise que la Cour impériale, devant qui l'affaire est portée, tranche en faveur de l'Ordre²⁴.

102 Mais Heiss et Voltaire ne défendent pas de perspectives différentes. Tout au plus peut-on dire que le regroupement, chez Heiss, de tout ce qui touche à la Hanse en un seul chapitre, donne à sa présentation une densité que le mode annalistique ne permet pas. Toutefois, Heiss insiste davantage, ou plus explicitement, sur le caractère « supra-étatique » de la Hanse. Il dit clairement que Lubeck est « la première de toutes les villes anséatiques, et comme le chef de tout ce corps ». Elle convoque les assemblées, est dépositaire des sommes dues par les villes de l'alliance pour leurs dépenses communes. C'est elle qui propose ordinairement les ambassadeurs qu'on envoie à l'étranger²⁵.

Alors que Voltaire se contente de mentionner que la ville de Lubeck semblait vouloir alors « être dans le Nord, ce que Venise était dans la mer Adriatique » (chap. « Maximilien », année 1503), Heiss insiste également sur les villes étrangères associées, comme Londres, Marseille ou Barcelone et même Novgorod, dont le nombre est si grand qu'il en est incertain, et relève aussi la contradiction entre les alliances hanséatiques et les structures émergentes de l'absolutisme : ces alliances « ont été abrogées, depuis que les rois, les républiques, et les princes sous la domination desquels étaient ces lieux-là, ont commencé de leur autorité à établir chacun en ses États des Compagnies particulières pour avancer eux-mêmes le négoce de leurs sujets »²⁶. Il arrive parfois que des alliances soient conclues entre la Hanse et des États étrangers (et non plus des villes étrangères), comme en 1616 « entre les Provinces-Unies et la Hanse teutonique ».

Et décrivant la structure hanséatique résiduelle du XVII^e siècle, Heiss précise que Danzig, l'une des quatre villes métropolitaines de la Hanse à côté de

²³ Heiss, *Histoire de l'Empire*, livre VI, chap. 5, « Grand Maître de l'Ordre teutonique », *op. cit.*, t. V, p. 63-64.

²⁴ *Ibid.*, p. 71-72.

²⁵ *Ibid.*, livre VI, chap. 26, « Des villes anséatiques », p. 339-352.

²⁶ *Ibid.*, p. 341.

Lubeck, Cologne et Brunswick, étend son influence sur toute l'étendue de l'Est baltique – « depuis la Vistule jusqu'en Russie, Colm, Thoren, Elbing, Königsberg, Riga et autres » – et qu'elle ne reconnaît plus l'Empire²⁷. Et il ajoute en note que, quoique Danzig soit sur le territoire du duché de Prusse, elle n'est pas comprise dans son domaine. « Elle a, comme ville anséatique, un gouvernement particulier et indépendant »²⁸. Et une autre note signale à quel point la ville de Danzig a su préserver sa liberté, vis-à-vis de la Pologne et de la Suède²⁹.

Dans l'est de l'espace baltique, les villes hanséatiques préservent mieux leur souveraineté qu'à l'ouest, où elles pâtissent d'une mutation des structures politiques qui s'effectue en faveur des têtes couronnées : les villes hanséatiques perdront les guerres qu'elles mèneront en 1513 contre le Danemark (chap. « Maximilien »). Durant les XVI^e-XVIII^e siècles, elles conservent certes leur indépendance de républiques urbaines, mais elles se rapprochent également de l'Empire et, comme le note M.-L. Pelus Kaplan, les histoires de la Hanse et de l'Empire, autrefois parallèles, vont s'entremêler de plus en plus inextricablement³⁰.

Les troubles internes de l'Europe médiévale modifient certes les équilibres entre les États, mais l'ordre politique médiéval paraît se maintenir au moins jusqu'à la fin du XV^e siècle. Ce sont les Turcs qui, commençant leur conquête de l'Est européen à partir de la fin du XIV^e siècle (Voltaire mentionne une première fois leurs menées guerrières en 1365, puis régulièrement à partir de 1397), vont provoquer un bouleversement global auquel Voltaire est très attentif : « Vers le temps de l'avènement de Maximilien à l'Empire, l'Europe commençait à prendre une face nouvelle. Les Turcs y possèdent déjà un vaste terrain » (chap. « Maximilien »). L'Empire, et singulièrement sa partie habsbourgeoise, en est le premier affecté. Toutefois, les Habsbourg en tirent aussi des avantages pour leur dynastie. Les Turcs ont, de fait, stabilisé leur pouvoir à l'intérieur même de l'Empire : « La possession du trône impérial dans la maison d'Autriche devenait nécessaire par le long usage, par la crainte des Turcs, et par la convenance d'avoir un chef capable de soutenir par lui-même la dignité impériale » (chap. « Maximilien II », année 1575).

Cette lutte entre les deux empires n'a pas la densité culturelle des histoires parallèles des Teutoniques et de la Hanse, qui opposent deux modèles politiques.

²⁷ *Ibid.*, p. 346.

²⁸ *Ibid.*, p. 347.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Voir M.-L. Pelus Kaplan, « L'espace hanséatique au début de l'époque moderne... », art. cit., p. 74, n. 4.

Voltaire n'évoque guère la dimension de défense du monde chrétien contre les musulmans, mise en avant par les Habsbourg. Mais le cas de la Transylvanie, qui constitue la zone de partage entre la partie du royaume de Hongrie aux mains des Habsbourg et celle dominée par les Turcs (chap. « Charles Quint », année 1526) et qui demeure ballottée entre les deux « empires » à partir du début de l'époque de Charles Quint, illustre parfaitement la réalité des limites des zones d'influence ainsi que les chassés-croisés incessants et les échanges de territoires entre plusieurs souverains de l'Europe orientale.

Voltaire raconte dans le détail ce qu'il advint de cette région, pomme de discorde entre les deux empires. Dès 1526, Soliman voulut donner la couronne de Hongrie au voïvode de Transylvanie, afin de faire échec à son concurrent, Ferdinand, frère de Charles Quint, et de rendre ce territoire « tributaire des Turcs » (année 1529). En 1551, « Ferdinand fut assez heureux [...] pour acquérir la Transylvanie ». La veuve du voïvode, « reine de Hongrie, qui n'avait plus que le nom de reine », entendit gouverner la Transylvanie au nom de son fils « sous la protection des Turcs ». Mais elle était « lasse » de cette « protection tyrannique », de sorte qu'elle céda « la Transylvanie à Ferdinand pour quelques terres en Silésie, comme Oppeln et Ratibor » (année 1551). Mais le fils de cette reine préféra « mettre son héritage sous la protection du sultan, aimant mieux être souverain tributaire des Turcs », c'est-à-dire voïvode de Transylvanie, que simple seigneur dans une Transylvanie dont l'empereur était le souverain (année 1564).

En 1587, la situation devient plus confuse :

Le roi de Pologne, Étienne Battori, vayvode de Transylvanie, étant mort [...], le czar de Russie, Foedor, se met sur les rangs, mais il est unanimement refusé. Une faction élit Sigismond, roi de Suède [...]. Une autre faction proclame Maximilien, frère de l'empereur. Tous deux se rendent en Pologne à la tête de quelques troupes. Maximilien est défait, il se retire en Silésie, et son compétiteur est couronné. (chap. « Rodolphe II », année 1587)

En 1595, un nouvel épisode constitue un nouveau rebondissement : « Par bonheur pour les Impériaux, Sigismond Battori, vayvode de Transylvanie, secoue le joug des Ottomans pour prendre celui de Vienne. On voit souvent ces princes passer tour à tour d'un parti à l'autre ; destinée des faibles obligés de choisir entre deux protecteurs trop puissants » (*ibid.*, année 1595).

L'année 1598 réserve encore un rebondissement : Sigismond Battori se repent d'avoir « quitté les Turcs, et fait hommage de la Transylvanie à l'empereur ». À sa mort, « la Transylvanie reste à l'empereur » (année 1599). Du moins, provisoirement, car « les peuples de Transylvanie et de Valachie refusent de reconnaître l'empereur » (année 1600). Botskaï, un seigneur hongrois révolté, se fait proclamer prince de Transylvanie, « et reçoit solennellement dans Pest la

couronne de Hongrie par les mains du grand-vizir » (années 1605-1606). En 1612, l'empereur « avait peu de terrain par-delà Presbourg ; et le nouveau prince de Transylvanie, Gabriel Batori, était vassal du sultan » (chap. « Mathias »). Puis, nouvel épisode, un nouveau voïvode est investi en Transylvanie par le sultan : « Cette province semblait à jamais perdue pour la maison d'Autriche » et le sultan est « maître d'une si grande partie de la Hongrie » qu'on peut craindre que Presbourg ou Vienne ne marque « les limites des deux empires », celui du sultan et celui d'Allemagne (chap. « Mathias », années 1614-1615). Le même ballet se poursuit durant tout le XVII^e siècle, avec un paroxysme quand les Turcs assiègent Vienne en 1683. Le reflux ottoman ne commencera qu'au XVIII^e siècle. Pour le XVII^e siècle, Voltaire fait plutôt ressortir, en particulier dans le sous-chapitre des *Annales* intitulé « De la Hongrie et des Turcs du temps de Léopold », que la manière dont les Autrichiens ont brimé les libertés patriotiques hongroises explique en partie la faible résistance que les Hongrois opposent aux Turcs. Mais, à la différence du Danemark et de la Pologne, qui se détachent insensiblement de l'Empire au XI^e siècle (chap. « Conrad II », années 1031-1032), la Bohême et la Hongrie demeureront habsbourgeoises.

Les allusions aux relations entre l'Empire et les territoires de l'Europe orientale représentent une thématique d'une certaine étendue, qui, certes discontinuée et moins centrale que les relations avec l'Europe occidentale, illustre bien plusieurs idées-forces de la réflexion historico-politique de Voltaire, attentif aux espaces d'influence, aux politiques de puissance des uns contrecarrées par le goût de la liberté des autres, ainsi qu'aux bouleversements et « révolutions » qui interviennent dans les « gouvernements ». S'il n'entre pas dans certains détails pourtant significatifs qu'il pouvait tirer des sources dont il s'inspire, il n'en fait pas moins apparaître la spécificité de ces régions, mais aussi que seules deux d'entre elles ont une véritable importance aux yeux des souverains allemands : la Hongrie pour les Habsbourg, et la Prusse orientale pour les Hohenzollern. Après que les Ottomans ont modifié les équilibres en Europe à partir de la fin du Moyen Âge, Voltaire constate, dans le *Précis du siècle de Louis XV*, que deux nouveaux États commencent à influencer sur les affaires européennes : la Russie bien entendu et la Prusse³¹... On notera la synecdoque abusive, l'emploi de « Prusse » pour désigner la totalité de l'État des Hohenzollern...

31 *Précis du siècle de Louis XV*, chap. 3, OH, p. 1321-1322.

